

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,

Au bureau, place du Marché-Noir, et chez MM. GAULTIER, JAVAUD, GODFREY, et M^{lle} NIVERLET, libraires;

A PARIS,

Office de Publicité Départementale (Isid. FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence des Feuilles Politiques, Correspondance générale (HAVAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 20 oct.)

Départs de Saumur pour Nantes.

6 heures 29 minut. soir, Omnibus.
3 — 45 — — Express.
3 — 20 — — matin, Express-Poste.
10 — 23 — — Omnibus.

Départ de Saumur pour Angers.

8 heures 2 minut. matin, Omnibus.

Départs de Saumur pour Paris.

2 heures 12 minut. soir, Express.
11 — 51 — — matin, Omnibus.
6 — 6 — — soir, Omnibus.
9 — 20 — — Direct-Poste.

Départ de Saumur pour Tours.

7 heures 27 minut. matin, Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 — — 13 »
Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés, ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

On sait que lord Elgin doit être accompagné, en Chine, de forces s'élevant à 5,000 hommes au moins, afin d'emporter de haute lutte, les concessions principales qu'il est chargé de réclamer au gouvernement de Péking. Les renforts qui maintenant sont en route avec des troupes, des approvisionnements et munitions de guerre, se composent des vaisseaux et navires suivants, tous à vapeur: Sans-Pareil, de 80 canons; Shamon, 51; Retribution, 22; Furious, 16; Transit, 6; Assistance, 6; Himalaya, 6; Adventure, 6; Nemrod, 6; Surprise, 6; Cormorant, 4; Viper, 4; Algerine, 2; Brune, 2; Firm, 2; Banterer, 2; Ban, 2; Janus, 2; Drake, 2; Watchchul, 2; Woodcock, 2; Kestrel, 2; Lee, 2; Clown, 3; Teaser, 2.

Ces derniers navires forment l'escadre de canonnières dont a parlé lord Paumure, jeudi dernier, dans la chambre des lords, en faisant remarquer que pour ajouter aux grands vaisseaux de guerre et aux navires destinés au transport des troupes, 16 bâtiments n'ayant qu'un faible tirant d'eau seraient employés, et que de petits bâtiments à vapeur seraient tirés de l'océan Pacifique et employés conjointement avec eux. Les seuls vaisseaux et navires employés dans cette station, sont le Monarch, de 84 canons; la Tribune, 31; le Satellia, 16; la Pearl, 20; l'Esk, 20; la Magicienne, 16; l'Alarm, 26; le Havannah, 19; le Cockatrice, 4; le Nereus, 6, et la Neïad, 6. Parmi ces navires, les seuls qui soient à vapeur, sont la Tribune, le Pearl et l'Esk, mesurant respectivement 2,000, 1,400 et 1,200 tonneaux.

Le 25, l'Himalaya sera à Spithead, pour y embarquer le 22^e régiment et d'autres troupes. Dans un jour ou deux, le Transit sera prêt à embarquer le 23^e des fusilliers, et le Furious recevra à son bord le 90^e régiment. L'amirauté s'est adressée au Lloyd, pour obtenir des bâtiments de transport pour les autres troupes, les équipages de campement, les munitions et les approvisionnements. La frégate Shannon n'a pu partir de Spithead, soit à cause de la violence de la tempête, soit pour embarquer les canons et les approvisionnements qu'elle doit trans-

porter en Chine; l'Echo, remorqueur à vapeur, a dû être employé samedi à lui porter ses canons et ses approvisionnements.

Samedi, dans l'après-midi, S. A. R. le duc de Cambridge, en sa qualité de commandant en chef, a tenu un lever aux horse-guards, auquel ont assisté un grand nombre d'officiers. Depuis, il règne à l'arsenal de Wolwich, dans le service du train royal, une extrême activité. On y fait, sur un plan perfectionné, des ambulances qui seront expédiées en Chine.

On se hâte d'autant plus que, d'après les nouvelles les plus récentes de Canton, les Chinois concentrent toutes leurs forces maritimes, afin de couper les communications à l'amiral Seymour et aux navires européens qui circulent dans le bas de la rivière de Canton. — Havas.

On écrit de Vienne, le 12 mars, au Correspondant de Nuremberg:

« L'affaire des Principautés paraît de nouveau avoir changé d'aspect, par suite des hésitations de la politique anglaise. On assure que le cabinet de Vienne a des indices qui ne lui permettent pas de compter sur l'Angleterre dans la question de l'union. Pour convertir l'Angleterre à ses vues, le cabinet français lui aurait fait des concessions dans la politique extra-européenne. Bref, on craint ici que, sur la question de l'union, l'Angleterre ne passe dans le camp franco-russe. Pour empêcher autant que possible cet événement, le comte Appony, ambassadeur d'Autriche à Londres, qui est ici depuis assez longtemps, est reparti hier pour Londres, sans attendre l'empereur qui arrive aujourd'hui.

» L'évacuation des Principautés sera accomplie sous peu, et les troupes qui reviennent prendront garnison, en partie en Gallicie, en partie dans le Banat. »

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

Turin, 16 mars, 7 heures et demie du soir. — La chambre des députés, dans sa séance de ce jour, a accordé au ministère un crédit extraordinaire de cinq millions de francs pour les fortifications d'Ale-

xandrie. Ce vote a été obtenu à une très-forte majorité (106 voix contre 14.)

Madrid, le 16 mars. — La presse espagnole approuve le projet de réunion des lignes françaises et espagnoles par les Alduder.

Le ministre du Mexique est arrivé à Madrid. — Havas.

Le Moniteur de l'Armée donne les renseignements suivants sur l'Empereur de la Chine actuel :

« L'empereur actuel, Kien-Foung, est monté sur le trône en 1851, à l'âge de 46 ans. Il a succédé à Mian-Ning, auquel on avait donné le surnom de Tao-Kouang expression qui, en langue chinoise, veut dire splendeur de la raison. Kien-Foung est le septième empereur de la dynastie régnante, ou dynastie tartare-mandchoue, dont le chef, Tchoun-Tchi, fut proclamé en 1644, et eut pour fils et pour successeur l'illustre Kang-Ki, un des princes les plus distingués et les plus éclairés de son temps.

» La famille de l'empereur régnant se compose de quatre fils et d'une fille. L'aîné, Kih-Wei, l'héritier du trône, a aujourd'hui 19 ans. Sa mère est morte en lui donnant le jour; elle était très-aimée de son époux qui lui a fait élever un magnifique mausolée. Le jeune prince jouit, dit-on, d'une instruction assez étendue; mais il professe, comme son père, une haine profonde pour les étrangers. Le second fils s'appelle Yih-Chun. Il a 15 ans; il est né d'une concubine chinoise qui jouissait d'une grande réputation de beauté. Le troisième, âgé de 7 ans, s'appelle Yih Tchou. Il est né d'une concubine mandchoue dans la 5^e lune de 1849. Le quatrième, enfin, qui s'appelle Yih-Tsong, doit également le jour à une concubine mandchoue et il est né dans le courant de la même année que son frère. La fille de l'empereur, qui passe pour une princesse accomplie, a aujourd'hui 15 ans. Elle a été mariée l'année passée à un neveu du souverain, le prince Ting-Tsin-Wan, qui a la réputation d'un lettré très-distingué.

» L'empereur a trois frères: Yung-Trevm, Mien-Wang et Mien-Kin. Ce dernier a été dégradé sous

FEUILLETON

LE CHATEAU DE MONTBRUN.

(Suite.)

Petit-Basque glissa la main dans le justaucorps de chamais du Sermonneur, il en tira d'un air de triomphe un paquet enveloppé de cuir et une bourse assez bien garnie. Le Flamand, en se voyant enlever son trésor, recouvra la voix; il balbutia en se démenant convulsivement :

— Au moins, Petit-Basque, n'oublie pas l'abbaye du Châlard... le capitaine Tempête...

— Meurs tranquille, camarade.

— L'abbaye du Châlard! répéta Valérie en tressaillant. Le capitaine Tempête! ajouta Gérard avec une vive émotion.

Le Sermonneur se souleva lentement sur le coude. Petit-Basque avait jeté à ses pieds le paquet de parchemins, et comptait l'or de la bourse.

— Quelqu'un de vous, demanda le Flamand avec effort, a-t-il entendu parler du pillage de l'abbaye du Châlard et d'un capitaine de la Compagnie-Blanche, que nous appelions le capitaine Tempête? — L'abbaye du Châlard! s'écria la damoiselle de Lastours, c'est le couvent où était renfermé mon jeune cousin Guillaume de Lastours, qui a disparu depuis seize ans. — Le capitaine Tempête!

s'écria Gérard, c'était Gauthier de Montagu, mon brave et noble père!... les soldats lui avaient donné ce surnom à cause de son impétuosité dans les combats. Hélas! je l'ai vu bien changé!

Un profond silence suivit cet aveu: les cœurs battaient avec violence.

— Messire, reprit Godefroy avec agitation, recueillez bien vos souvenirs... le capitaine Tempête, votre père, avait-il d'autres enfants que vous? Avez-vous connu votre mère? Vos souvenirs peuvent-ils remonter à l'âge où vous étiez encore enfant? — Je n'ai jamais connu ma mère; répondit le troubadour d'une voix triste; elle est morte, dit-on, un peu après ma naissance.... Je n'ai eu ni frères, ni sœurs; mon seul parent était le vieux guerrier, qui m'aimait comme son fils... J'ai voulu plusieurs fois le questionner sur ma famille; il m'a toujours répondu d'une manière brusque et évasive qu'il était mon seul appui comme j'étais son seul bonheur sur la terre; je n'ai plus osé aborder un sujet si pénible pour lui!... Quant à mes souvenirs, je crois parfois avoir rêvé un horrible drame où j'assistais tout enfant.... — Attendez, s'écria le Sermonneur en se redressant avec un effort de volonté et en venant se placer devant Gérard, n'y avait-il pas, dans ce rêve dont vous parlez, une chambre tendue de cuir doré, une femme morte à vos pieds, des cris tumultueux, un bruit d'armes comme celui que vous entendez en ce moment, puis un homme couvert

d'acier, comme je le suis?... Cet homme vous prit dans ses bras, vous pauvre petit enfant, et il vous sourit comme ceci...

La figure sauvage et fortement caractérisée du Sermonneur grimaca un sourire. Gérard, involontairement, détourna la tête.

— C'est étrange, reprit-il, cet homme représente à ma pensée des images que je croyais être le fruit de mon imagination exaltée... Oui, j'ai vu déjà ce terrible sourire, j'ai vu cette femme morte; j'ai entendu ces cris.... Où et quand? je l'ignore!

Il s'arrêta et parut réfléchir.

— Attendez, continua-t-il lentement, en ce moment suprême, les époques les plus éloignées se rapprochent de moi.... Oui, après cette scène bruyante, je fus emporté dans les bras d'un homme robuste, puis je sentis le galop d'un cheval fougueux.... Plus tard, je me trouvais seul auprès d'une bonne vieille femme qui prenait soin de mon enfance, dans une modeste habitation, dans un pays délicieux... Plus tard encore, je vis le capitaine Montagu, mon père; je voyageai en croupe sur son cheval, et nous arrivâmes dans une autre province; c'était en Gascogne, à quelque distance de Toulouse.... Là, j'ai vécu obscur et pauvre avec l'excellent homme que je regardais comme mon père! — Vous n'étiez pas son fils, dit le Sermonneur brusquement; jamais on n'a connu ni femme ni enfant au capitaine Tempête ou au

le règne précédent, privé de ses titres et dignités, relégué dans le fond d'une province où il vit loin de la cour. La sévérité dont il a été l'objet vient de ce qu'on l'a accusé d'un crime de haute trahison. Il était, dit-on, affilié aux sociétés secrètes, dans le but de s'emparer du trône. Vingt de ses complices, qui occupaient dans l'Etat des emplois éminents, ont été livrés, aux plus cruels supplices dans la capitale, et la vengeance impériale en a atteint plus de 600 dans les provinces. Ce prince, malgré le châtement dont il a été frappé, n'a pas perdu son prestige, et on suppose qu'il est encore affilié aux révoltés de Nanking.

» L'empereur est d'une grande bonté pour toute sa famille, mais, soit crainte d'une nouvelle conspiration de la part des siens, soit pour tout autre motif, il les tient éloignés des grandes positions sociales, et il n'a encouragé en eux que les idées spéculatives. Ils sont tous lettrés et relativement très-versés dans les sciences et dans les arts. Ils ont au suprême degré la haine de l'étranger, qu'ils poussent jusqu'à l'inielligence la plus déplorable. Ignorants des plus simples principes de l'administration, ils ne comprennent pas tout ce qu'une nation peut retirer de richesses dans des relations commerciales bien entendues avec les autres peuples.

» Indépendamment des quatre ministres du cabinet il y en a dix autres chargés des affaires des provinces et qui ont des titres aussi bizarres. Ils transmettent aux premiers tous les documents qui intéressent le gouvernement impérial, et ceux-ci en deviennent en quelque sorte les maîtres. On comprend qu'avec une organisation pareille l'empereur ne doit rien savoir, et que lorsqu'il apprend un fait il ne lui est jamais présenté sous son véritable jour. C'est ainsi que les événements de Canton lui sont évidemment cachés ou mal expliqués. La haine qu'il a pour les étrangers est énergiquement entretenue par ses ministres, qui, au lieu de son intérêt, ne voient que celui de leurs positions personnelles. Ils comprennent que si les puissances étrangères avaient des représentants accrédités auprès de l'empereur, ceux-ci pourraient lui dire la vérité et porter, par ce seul fait, un grand préjudice à leur autorité.

» Ce qui se passe au sujet de l'empereur a lieu à l'égard de ses ministres, de la part des gouverneurs des provinces; ces derniers ne font jamais connaître à Péking la vérité, qu'ils travestissent ou qu'ils taisent; de sorte que l'empereur de Chine, confiné dans sa capitale, et objet d'un respect qui tient de la terreur, vit entouré de son peuple qu'il ne connaît pas, dont il n'est pas connu lui-même, et au milieu d'événements graves auxquels il semble rester complètement étranger. »

EXTÉRIEUR.

ANGLETERRE. — Les journaux de Londres annoncent que le mauvais temps, dans le canal, a retardé l'arrivée de nos courriers ordinaires de l'étranger.

Lord John Russell se présentera devant les électeurs de la cité de Londres, jeudi 19 courant, à 2 heures de l'après-midi, à la Taverne-de-Londres. Des affiches ont été placardées dans la cité, pour inviter les électeurs à se trouver à ce meeting.

Les notabilités de Manchester sont tellement décidées à débarrasser la représentation de ce bourg de l'étreinte de l'école de Manchester, que, samedi, la somme de 10,000 liv. sterl. a été souscrite à cet effet. Notre correspondant ajoute qu'on ne doute nullement que MM. Bright et Gibson ne soient réjetés à la prochaine élection, et que sir Thomas Potter et M. Lorve ne soient élus à leur place.

On assure que le titre que prendra le président de la chambre des communes, en entrant dans la chambre des lords, sera celui de lord Bromley, le très-honorable gentleman possédant une terre dans cette partie du comté de Middlesex.

— Dans la séance du 16 mars de la chambre des lords l'ordre du jour ayant appelé la motion pour la deuxième lecture du bill de la taxe du revenu, le comte de Derby a appelé l'attention de la chambre sur la situation des affaires publiques. Je ne prétends pas, a dit le noble comte, m'opposer à la deuxième lecture du bill; selon moi, mieux vaut laisser cette question à la discrétion du nouveau parlement, et j'espère que l'une des premières choses dont s'occupera ce parlement sera le complet examen des finances nationales. La taxe actuelle du revenu est universellement condamnée, et je m'étais attendu à la voir disparaître entièrement. — Havas.

CHINE. — Le *Times* publie, dans sa seconde édition, des nouvelles de Hong-Kong qui vont jusqu'au 30 janvier. On lit dans la correspondance adressée à ce journal :

« Le jour de la nouvelle année des Chinois, le 26 courant, tout s'est passé tranquillement ici, mais on craignait que quelque tentative n'eût lieu contre la ville.

» Nous apprenons qu'un grand nombre d'embarcations et de jonques sont réunies dans le voisinage pour tenter une attaque. Il n'est pas douteux que les forces réunies dans la rade soient suffisantes pour repousser toute la flotte chinoise, mais nous n'avons qu'un très-petit nombre d'hommes à opposer à une attaque qui aurait lieu par terre. Un régiment est insuffisant pour faire le service de la place dans une circonstance pareille à celle où nous nous trouvons dans ce moment.

» Nous sommes sur le qui-vive, et, avec les mesures de précaution prises par les troupes, il faut espérer qu'on s'opposera à toute tentative d'attaque.

» Nous apprenons que le gouverneur-général de l'Inde a opposé un refus à la demande qu'on lui avait faite d'envoyer ici un régiment.

» Les vaisseaux français sont mouillés en tête de la baie. Le vaisseau de S. M., *Calcutta*, est mouillé à l'ouest. Le vaisseau des Etats-Unis, *Levant*, est aussi dans la rade. Des petits bateaux à vapeur, frétés par le gouvernement, font des rondes dans la rade pendant la nuit.

» A la suite d'un rapport fait ici par le bateau à vapeur américain *Lily*, annonçant qu'il y avait de nombreuses jonques et beaucoup de petites embarcations armées devant Lintin, qui avaient tenté de l'empêcher de passer, le bateau à vapeur des Etats-Unis, *Saint-Iacinto*, était parti pour les examiner.

» On sent vivement maintenant le besoin d'un bateau à vapeur pour croiser constamment dans les environs, car il n'y en a, en ce moment, aucun qui soit en état de servir.

» Le commissaire Yeh s'est adressé au docteur Parker, ministre des Etats-Unis, pour lui demander pourquoi il n'avait pas ordonné aux sujets américains et aux vaisseaux de guerre de cette nation de s'éloigner de Hong-Kong pour ne pas assister aux scènes de troubles qui ont eu lieu en ce moment. Nous ne connaissons pas la réponse du docteur Parker.

» Un général tartare, accompagné de quarante hommes, est venu de Shanghai à bord du bateau à vapeur américain *Antelope*, et s'est rendu à Canton en passant par Macao, traversant cette ville sans se faire connaître aux autorités.

» On a apporté de Shanghai la nouvelle que l'on y attendait de Pékin un commissaire impérial qui doit y venir pour arranger les affaires de Canton. Cette nouvelle est prématurée.

» L'amiral Seymour a réalisé son projet de retirer ses hommes du Dutch-Folly, Factory-Gardens et du fort Boisnet, il s'est retiré au passage de Macao, ne gardant possession que du fort de Teetotum. Les navires sont mouillés dans diverses parties de la rivière, de manière à tenir les communications ouvertes, et à empêcher les Chinois de bloquer les passages, comme ils en avaient l'idée. Les murailles de Dutch-Folly ont été ébranlées au point que la place n'était plus tenable sans de grosses réparations. Le mobilier de l'église a été détruit par ordre de l'amiral, seulement le cadran, l'orgue et la table de communion ont été transportés à bord du vaisseau. Avant la retraite, nos hommes avaient été attaqués par une masse de Chinois, qui ont été facilement repoussés, et un feu très-vif a été ouvert par Dutch-Folly et le bateau à vapeur de S. M. *le Vigier* contre la ville. »

— Une correspondance particulière des mers de Chine, fait connaître que le boulanger qui s'était mis à la tête d'une conspiration, dans le but d'empoisonner les Européens, a pu être arrêté. Ce misérable a été traduit devant un conseil de guerre constitué légalement. Il a été convaincu de tentative d'empoisonnement sur la personne du chargé d'affaires d'Angleterre et de sa famille, et condamné à la peine de mort; il a été passé par les armes ainsi que trois de ses complices. Cet exemple a produit une impression profonde sur la partie inférieure de la population de Hong-Kong.

FAITS DIVERS.

— On écrit de Ferrare que, dans la session extraordinaire qui a été ouverte le 8 janvier dernier, le conseil municipal avait approuvé à l'unanimité un projet présenté par le gouvernement, et tendant à creuser le lit du Pô, depuis Ferrare jusqu'à l'une des embouchures du fleuve, au port de Volano. Le conseil a désigné, dans la même séance, les ingénieurs qui seront chargés des études nécessaires à l'exécution de ce travail.

Au moyen de cette canalisation, les navires marchands de l'Adriatique pourront remonter jusque sous les murs de la ville, et les marchandises y seront introduites par une large et imposante escale, dont la construction est déjà décidée.

Le lit du Pô, rehaussé par les masses de sable qu'il charrie incessamment, était depuis bien longtemps devenu inaccessible aux bâtiments d'une cer-

sire de Montagu, puisque tel était son véritable nom; sans doute, il n'a pas voulu vous avouer ce secret, de crainte que vous n'eussiez plus pour lui la même affection, car, j'en suis sûr, il vous aimait fort!... Nous autres, vieux soldats sans famille et sans amis, nous sommes comme cela; et moi qui vous parle, moi, vieux loup sans entrailles, je vous eusse aimé aussi... vous étiez si gracieux et si beau!... mais qu'importe maintenant? Jeune homme, on m'avait chargé d'une commission pour votre père adoptif; mais ma haine et ma jalousie contre lui ne me permirent pas de la remplir... Vous avez été victime de cette haine... Je me suis repenti toute ma vie de ce que j'ai fait; je vais mourir, me pardonnerez-vous? — Je ne sais quel mal vous m'avez fait, compagnon, dit Gérard avec douceur, mais je vous pardonne de bon cœur. — Merci, murmura Godefroy, qui s'affaiblissait rapidement; prenez ces parchemins, ils sont à vous... Adieu; ne maudissez pas ma mémoire!

L'énergie qui l'avait soutenu jusqu'à ce moment l'abandonna; il chancela et tomba mort aux pieds des assistants.

Sans se laisser effrayer par ce sinistre épisode, Valérie s'empara du paquet de parchemins, en déchira l'enveloppe et examina rapidement les titres qu'il contenait; puis elle vint s'agenouiller devant le lit du troubadour, en s'écriant avec enthousiasme:

— Je vous salue, Guillaume de Lastours, mon noble

parent, mon seigneur et mon maître! — Guillaume de Lastours! répéta le ménestrel, je suis Guillaume de Lastours!

Duguesclin et le vieux moine s'agenouillèrent dévotement comme elle.

— C'est le doigt de Dieu, dit le religieux d'une voix solennelle, admirons la sagesse divine! — C'est le doigt de Dieu! répéta Duguesclin.

Avec une piété naïve, ils se mirent en prière entre un cadavre et un mourant.

— Cap de Diou! disait le Petit-Basque à part, voilà cent trente-sept pièces d'or facilement gagnées; tout est profit!... Dieu ait ton âme, vaillant Sermonneur! je n'irai pas au Châlard.

XXIII.

Cependant les alentours du château de Montbrun présentaient un aspect imposant et terrible. La guerre, pour être moins bruyante à cette époque que de nos jours, n'en était ni moins sanglante, ni moins impitoyable. Déjà bon nombre de morts et de blessés dans les deux partis attestaient la vigueur de l'attaque et de la défense.

Les assiégeants formaient comme une vaste ceinture d'hommes d'armes sur le bord extérieur du fossé. Les palissades, les barrières avaient été arrachées ou brisées à coups de hache; les archers, cantonnés derrière des pavois et des abris de planches, tiraient incessamment sur

tout ce qui se montrait sur la muraille. Les flèches, les carreaux, les pierres se croisaient en l'air, lancés par diverses sortes de machines dont l'usage s'est perdu depuis l'emploi exclusif du canon.

On entendait retentir dans toutes les directions des cris de guerre différents: *Montbrun, et que Dieu soit neutre!* — *A la lance! à la lance!* — *Saint-Eloi pour l'abbé!* — *Monjoie! Saint-Denis!* et par moments ces cris étaient dominés par le plus redoutable de tous: *Guesclin! Notre-Dame Guesclin!* Les fanfares des trompettes, les bravades des combattants ajoutaient encore à ce vacarme étourdissant. Un soleil radieux éclairait cette scène de carnage, dardant ses rayons de feu sur les boucliers.

L'armée assiégeante était partagée en deux corps, suivant les règles militaires du temps, afin d'affaiblir les assiégés en les forçant à diviser leurs forces. Les routiers et les vassaux de Solignac, sous les ordres de Bonne-Lance, dont le sire de Nexon avait consenti à n'être que le lieutenant, s'étaient dirigés vers la poterne, ou fausse-porte du château. Ce point, quoique très-fort, avait particulièrement attiré l'attention du jeune capitaine. Sans daigner s'emparer d'une petite barbacane voisine où l'on avait mis quelques archers peu inquiétants dans ce poste isolé, il ordonna à ces gens d'apporter une grande quantité de fascines, de troncs d'arbres et d'autres matériaux. On obéit, malgré la grêle de traits

taine portée, et Ferrare s'était vue déchu de cette importante voie de communication. Grâce à la sollicitude du Saint-Père, si bien secondée par le zèle du conseil provincial, cette cité, jadis si florissante, verra, on l'espère du moins, renaître les beaux jours de sa prospérité commerciale. Comacchio, située sur l'Adriatique, à peu de distance de Volano, trouvera également dans la réalisation de ce projet l'avantage de pouvoir transporter, dans les conditions les plus favorables, les produits de ses salines et de la pêche de ses étangs.

— D'après une lettre des Principautés, la commission européenne du Danube s'occupe d'établir une ligne télégraphique de Galatz à Sulina.

AVANTAGES QUE PRÉSENTE L'ENFOUISSAGE DES RÉCOLTES EN VERT COMME ENGRAIS.

Il est encore beaucoup de cultivateurs qui ne comprennent pas suffisamment les avantages qu'il y a à enfouir certaines récoltes en vert comme engrais; il en est même parmi eux qui s'imaginent qu'ils font une perte en agissant ainsi. Cette opinion vient d'être énergiquement combattue par un membre de la Société agricole de l'est de la Belgique, dans une communication dont voici la substance :

Dans les propriétés où les champs sont éloignés des bâtiments d'exploitation, il est plus économique d'enfouir les récoltes en vert que d'y transporter du fumier et d'y chercher des fourrages verts pour donner aux bestiaux.

Les plantes qui, d'après lui, conviennent à l'enfouissage, sont : les lupins, le maïs, le colza, les vesces, les féveroles, les trèfles, la spergule et le sarrasin. Si on veut fumer un terrain qui doit recevoir du seigle ou de l'escourgeon, on enfouit à la fin de juillet ou au commencement du mois d'août.

Le trèfle enfoui en vert, ou les féveroles, sont un excellent engrais dans les terrains calcaires. Cette dernière légumineuse, qui contient beaucoup d'eau, donne, en se décomposant dans le sol, une fraîcheur dont les effets sont inappréciables sur les plantes qu'on y sème immédiatement après; ce sont, en général, des chanvres, qui deviennent si beaux, qu'on ne doit pas hésiter à faire le sacrifice du trèfle au moment où sa végétation est le plus luxuriante.

Des herbes vertes, placées au pied des arbres nouvellement plantés, en assurent la reprise, conservent la fraîcheur du sol et préviennent le dessèchement de la racine des arbres.

Généralement, on enfouit les plantes au moment de la floraison.

Diverses expériences ont été faites par des agronomes distingués; en voici le résultat :

Sur les terres fortes, on doit de préférence semer le lupin, si on le peut. L'enfouissage équivaut à 37,000 kilogrammes de fumier par hectare.

Sur les terres calcaires, même les plus légères, la vesce vaut 35,000 kilogrammes de fumier; on l'enfouit en pleine fleur à la fin de mai.

Sur les terres schisteuses, sablonneuses, argilo-siliceuses, le sarrasin avec le chou, le colza, doit valoir 22,000 kilogrammes. On sème les graines de chou et de colza sur le guéret, après que le sarrasin a été enterré.

On conseille aussi de planter des haricots tardifs,

des pommes de terre et des topinambours sur une récolte enfouie.

On peut encore faire bouillir les graines de lupin dans l'eau, afin qu'au lieu de germer, elles se décomposent dans la terre et servent de fertilisateurs. Il est notoire que c'est alors un bon engrais, vu la quantité d'azote que contiennent ces graines desséchées.

Enfin, on a remarqué, en Angleterre, que les navets gâtés par des gelées hâtives et enterrés profondément par la charrue forment un excellent engrais pour les récoltes suivantes, en ce qu'ils préviennent la levée des semences contenues dans le fumier et accélèrent sa putréfaction.

CHRONIQUE LOCALE ET DE LOUEST.

Le propriétaire d'un bel étang, situé près Saumur, avait permis au garde de la commune d'aller y pêcher quand bon lui semblerait.

Notre homme usait discrètement de cette permission; dimanche, de grand matin, le bon garde avait préparé ses appâts et jeté ses filets, se promettant bien de les retirer avant la nuit. Durant le jour, il fit ses excursions habituelles, parcourant les villages, surveillant les propriétés et déposant çà et là quelques missives communales. Au soleil couchant, accablé de fatigue, il prit la direction de l'étang et s'aventura sur une frêle embarcation au milieu des joncs et des plantes aquatiques. Il est probable qu'en voulant retirer ses filets il perdit l'équilibre, ou que portant tout son poids sur un des côtés de la barque, elle aura chaviré. Le pauvre garde s'est noyé sans qu'on ait pu lui porter secours.

Cet homme, estimé dans sa commune, remplissait dignement les fonctions qui lui avaient été confiées.

Un phénomène météorologique assez rare s'est produit deux fois, en peu de temps, sur Saumur: une chute de grêle après le coucher du soleil. Il y a quelques semaines que ce fait s'est produit pour la première fois; mardi, sur les 10 heures du soir, il s'est renouvelé. Au milieu d'une pluie torrentielle, des grêlons, de plus d'un centimètre de diamètre, tombaient en grande quantité. Cette grêle a été suivie d'éclairs et de violents coups de tonnerre.

Les physiciens qui prétendent que ce phénomène n'a jamais lieu la nuit, sont ici en défaut. Nous préférons croire, avec M. Arago, qu'en Europe la grêle tombe le plus souvent pendant le jour et quelques fois cependant, mais dans de très-rares circonstances, pendant la nuit.

Nous lisons dans l'Union bretonne, du 16 :

« Aujourd'hui, nous croyons être en mesure d'annoncer que la ligne des Antilles est définitivement acquise à notre port. La ville de Nantes doit ce bienfait et cette source de richesse à la volonté de l'Empereur, qui acquiert par là de nouveaux titres à la reconnaissance et au dévouement de nos concitoyens. Comme complément à cette bonne nouvelle, nous croyons pouvoir ajouter que le bassin de Saint-Nazaire étant jugé dès ce moment insuffisant, un autre bassin, en communication avec lui, va être très-prochainement creusé dans l'anse du Penhoët. Ajoutons que le séjour que vient de faire à Paris, M. le préfet de la Loire-Inférieure n'a pas été

détranger à ces deux graves questions d'un nouveau bassin et des transatlantiques. »

Pour chronique locale et faits divers : P.-M.-E. GODET.

PÂTE DE REGNAULD AÎNÉ,

Pharmacien, rue Caumartin, 45, à Paris,

L'efficacité de cette pâte contre les rhumes, catarrhes, grippe, enrhouements et irritations de poitrine, est prouvée par 38 années de succès. Un rapport officiel, en date du 31 janvier 1844, constate qu'il n'entre pas d'opium dans sa composition.

Sa vogue, que l'on peut appeler universelle, a fait surgir des contrefaçons et des imitations qui ont été condamnées par les tribunaux de Paris et de Lyon.

Pour n'être pas trompé sur l'origine de cette pâtepectorale, il faut s'assurer que l'étiquette de la boîte porte la signature REGNAULD AÎNÉ, inventeur. — Une instruction est jointe à chaque boîte. — Dépôt dans toutes les pharmacies. — Prix : 1 f. 50 c. la boîte; 75 c. la 1/2 boîte.

Suivant acte passé devant M^e CHASLE, notaire à Saumur, le 17 mars 1857.

La Société formée par acte au rapport dudit M^e Chasle, en date du 13 décembre 1855, entre M. Jacob Melcher, brasseur, demeurant à Saint-Florent, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent et un commanditaire, simple bailleur de fonds, pour l'exploitation d'une brasserie située à Saint-Florent, est dissoute à compter du 1^{er} janvier 1857.

La liquidation des affaires de la Société doit être faite par M. Jacob Melcher, comme associé en nom collectif et seul responsable.

Pour extrait,

CHASLE.

Marché de Saumur du 14 Mars.

Froment (hec. de 77 k.) 27 37	Graine de luzerne. 80 —
2 ^e qualité, de 74 k. 26 50	— de colza . . . —
Seigle 18 —	— de lin 27 —
Orge 16 —	Arandes en coques
Avoine (entrée) . . . 8 95	(l'hectolitre) . . . —
Fèves 17 20	— cassées (50 k.) 120 —
Pois blancs 58 —	Vin rouge des Cot.,
— rouges 55 20	compris leût
— verts —	1 ^{er} cru 1856. 150 —
Cire jaune (50 kil) . 200 —	— 2 ^e — 120 —
Huile de noix ordin. 110 —	— 5 ^e — 100 —
— de chenevis . . . 60 —	— de Chinon. . . 100 —
— de lin 60 —	— de Bourgueil . 150 —
Paille hors barrière. 44 06	— blanc des Cot.,
Foin 1855. id 94 52	1 ^{re} qualité 1856 150 —
Luzerne 96 95	— 2 ^e — 90 —
Graine de trèfle . . . 90 —	— 3 ^e — 65 —

BOURSE DU 17 MARS.

5 p. 0/0 baisse 10 cent. — Fermé à 70 90.

4 1/2 p. 0/0 baisse 10 cent. — Fermé à 95.

BOURSE DU 18 MARS.

5 p. 0/0 baisse 05 cent. — Fermé à 70 85.

4 1/2 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 95.

P. GODET, propriétaire-gérant.

que les défenseurs de Montbrun faisaient tomber sur les travailleurs. On alla couper dans la forêt voisine des arbres entiers, on les traîna à force de bras et on les précipita dans les fossés avec des mottes de gazon et des pierres de manière à former une sorte de chaussée. L'eau semblait profonde; les assiégés accablaient les routiers de railleries grossières du haut des remparts. Mais Bonne-Lance n'avait pas rôdé si longtemps autour de Montbrun sans utilité. En réalité, cet endroit offrait moins de profondeur que tous les autres; il s'en était assuré d'avance. Aussi encourageait-il continuellement ses gens par sa parole et par son exemple; le sire de Nexon l'imitait, et bientôt la digue, commençant à paraître sur la surface de l'eau, l'impatient Bonne-Lance calcula le moment où il lui serait possible d'aller planter une échelle contre les murailles.

L'attaque n'était pas moins vive du côté de la porte principale du château; là se trouvaient les seigneurs français, Olivier Duguesclin, les deux Mauny, Galerant, le comte d'Armagnac et leur brillante compagnie. Cette troupe, qui se distinguait par l'éclat des armures, par ses bannières armoriées, ses panaches superbes, ses riches manteaux, ne se distinguait pas moins par son ardeur chevaleresque et son mépris du danger. Elle avait assailli franchement l'entrée principale du manoir, et elle cherchait à enfoncer la porte de la barcane au moyen d'une poutre immense mise en mouvement par quarante bras

robustes; c'étaient les coups de cette espèce de bélier qui avaient retenti jusqu'à la couche mortuaire du troubadour. Déjà la porte craquait, les chevaliers se disposaient à se précipiter, l'épée à la main, dans ce corps de garde extérieur, dès qu'elle aurait cédé tout-à-fait. En attendant, ils laissaient les archers des deux partis échanger leurs flèches par-dessus les fossés, et se couvrant négligemment de leurs écus, ils causaient avec aisance et gaieté, comme s'ils eussent été en sûreté sous un solide abri.

En face d'eux, on voyait aller et venir, derrière les créneaux de la muraille, le baron de Montbrun, excitant ses gens à bien faire leur devoir. Souvent il dirigeait lui-même les manigonnements qui jetaient des pierres énormes sur les assaillants ou il lançait un trait contre un ennemi qui ne se couvrait pas bien de son pavois. Par moments, sa voix tonnante poussait son cri de guerre, répété aussitôt par ses soudoyers et vassaux. Plus d'un bon archer dans le camp des coalisés avait pris déjà le châtelain pour but, mais les flèches les plus fortes s'é-moussaient contre sa cotte de mailles d'Espagne et son armure de Milan; le fier chevalier n'y faisait pas plus attention que s'il eût senti des poids secs grésiller sur sa cuirasse.

Cependant, le sire de Montbrun était au fond plein de découragement et d'inquiétude. Il ne l'ignorait pas, ses gens se battaient à contre-cœur, et si la lutte avait eu

lieu en rase campagne, plus d'un eût passé volontiers à l'ennemi. C'est seulement à force de sollicitations, de promesses et de menaces qu'il les avait déterminés à la résistance, car plusieurs voulaient se rendre sans combat. Le seul nom de Duguesclin les frappait de terreur, et si tout d'abord le seigneur breton se fût trouvé lui-même en face d'eux, il eût été impossible de vaincre leur répugnance. Heureusement le terrible Bertrand ne paraissait pas, et Montbrun espéra qu'il ne viendrait pas ajouter à ses angoisses et aux dangers de sa position.

Il profita du moment où les efforts des assaillants semblaient se ralentir pour descendre du rempart et respirer en liberté. Il s'éloigna un peu de la muraille, et, ôtant son casque, il jeta un coup-d'œil dans la cour d'honneur. Au centre de ce vaste espace, les servantes du château avaient allumé d'énormes feux; on chauffait des chaudières remplies d'huile, de poix, et même d'eau bouillante, destinées à être vidées sur les assiégés au moment où ils tenteraient de monter à l'assaut. Plusieurs des pauvres femmes employées à cette besogne tremblaient en voyant tomber autour d'elles des flèches et des pierres lancées par l'ennemi; mais dona Marguerite était au milieu d'elles et stimulait impitoyablement leur activité. Sa robe relevée dans sa ceinture, une pique à la main, elle allait et venait d'un air aussi tranquille que s'il se fût agi de surveiller les apprêts d'un gala. (La suite au prochain numéro.)

Etude de M^e BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur, rue de la Petite-Douve, 10.

INTERDICTION.

D'un jugement rendu par défaut, par le Tribunal civil de Saumur, le 12 mars 1857, enregistré;

Il résulte que M^{lle} Valentine Chalon, propriétaire, demeurant à Tigné, sans profession, a été déclarée en état d'interdiction.

Pour extrait certifié sincère et véritable, par moi, avoué de M^{me} Louise Gendron, veuve de M. René Chalon, propriétaire à Tigné, demanderesse en interdiction.

Saumur, le 18 mars 1857.

BEAUREPAIRE,
(156) Avoué - licencié.

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE REVEILLÈRE.

Les créanciers de la faillite du sieur Louis Reveillère, marchand de bœufs, demeurant au Voide, sont invités, conformément à l'article 492 du Code de commerce à se présenter en personne ou par fondé de pouvoir dûment enregistré, dans le délai de 20 jours, à partir de ce jour, au syndic de ladite faillite, et de lui remettre leurs titres, accompagnés d'un bordereau sur timbre, indicatif des sommes dues, si mieux ils n'aiment en faire le dépôt au greffe du Tribunal de commerce.

La vérification des créances aura lieu en la Chambre du conseil dudit Tribunal, le vendredi 24 avril prochain, heure de midi.

Le Greffier du Tribunal,
(157) E. CORNILLEAU.

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE COLLET-MARTIN.

Les créanciers présumés de la faillite du sieur Collet-Martin, chaussonnier, à Trèves-Cunault, sont invités à se trouver le lundi trente mars courant, à 9 heures du matin, en la chambre du conseil du Tribunal de commerce, à l'effet d'être consultés tant sur la composition de l'état des créanciers présumés, que sur la nomination du syndic, conformément à l'article 462 du Code de commerce.

Le Greffier du Tribunal,
(158) E. CORNILLEAU.

ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT
ET DES DOMAINES.

**VENTE
DE CHEVEAUX.**

Les samedis 21 et 28 mars 1857, à midi précis, sur la place du Champ-de-Mars, à Tours (Indre-et-Loire), il sera procédé, par le Receveur des domaines de ladite ville, à la vente aux enchères, au comptant, pour cause de réduction d'effectif, de 93 chevaux provenant du 2^e régiment de lanciers en garnison à Tours.

Les adjudicataires paieront pour tous frais, en sus de leur prix d'adjudication, cinq centimes par franc de ce prix.

Le Receveur des Domaines,
(159) MOUTON.

Etude de M^e MANDIN, notaire
à Doué.

A VENDRE

De gré à gré,

LA

PROPRIÉTÉ de CHAMPDELIVEAU

Sise commune de Montreuil,
Appartenant à M. DIXMIER.

S'adresser, pour traiter, soit à M. DIXMIER, soit audit M^e MANDIN.

Etude de M^e HENRI PLÉ, commissaire
priseur à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE

Après décès.

Le vendredi 20 mars 1857, à midi, et jours suivants, il sera procédé, par le ministère de M^e Henri Plé, commissaire-priseur, en la maison de feu M. BONNET, propriétaire à Saumur, rue Bodin, à la vente publique aux enchères du mobilier dépendant de sa succession.

Il sera vendu :

Plusieurs lits, couettes, matelas, couvertures, rideaux, 180 draps, 40 douzaine de serviettes, essuie-mains, commodes, secrétaires, glaces, pendules, guéridons, tables, chaises, armoires, bibliothèque, vin en dames-jeannes et en bouteilles, belle batterie de cuisine en cuivre et autres objets.

On paiera comptant, plus 5 %.

**A VENDRE
OU A LOUER,**

Une MAISON, située près l'ancienne gare, ayant plusieurs chambres basses et hautes, greniers, caves, cour et hangar.

S'adresser à M. SALMON, pêcheur,
rue de la Basse Ile. (116)

A LOUER

1^{er} ÉTAGE, composé de plusieurs pièces avec balcon.

S'adresser à M. CARRET, charcutier.

Etude de M^e DELY, notaire à
Angers.

A VENDRE

Art. 1^{er}. La propriété de la THILOUSE ou QUÉLOUSE, située commune de Meigné, canton de Noyant, arrondissement de Bangé, consistant en : 1^o la métairie de la Thilouse, 2^o la closserie de Gaudrée, 3^o et la closserie de la Crémaillère. La contenance générale de ces trois objets est de 86 hectares 91 ares 90 centiares.

Art. 2. Et la propriété appelée la Métairie, située même commune de Meigné, près le bourg de ce nom, d'une contenance de 47 hectares 39 ares 30 centiares.

Total des contenance, 134 hectares 31 ares 20 centiares.

S'adresser, pour plus amples renseignements et traiter, à M^e DELY, notaire à Angers, place du Ralliement, n^o 16. (143)

AVIS.

On demandé un ancien militaire pensionné, pour remplir les fonctions de GARDE CHAMPÈTRE.

S'adresser au bureau du journal.

4,200 francs

A PLACER A RENTE VIAGÈRE

Sur une seule tête.

S'adresser à M^e CHASLE, notaire à Saumur, place de la Bilange. (141)

HOTEL ET RESTAURANT DU COMMERCE,

Rue Montmartre, 124, à Paris,

TENU PAR ALEXANDRE MÉE.

HYGIÈNE, PRODUCTION SANITAIRE.

VINAIGRE ORIENTAL, ED. PINAUD,

N^o 298, rue Saint-Martin, à Paris.

PRIX DU FLACON : 1 F. 50 C.

Délicieux cosmétique pour la toilette, supérieur aux produits du même genre et très-recherché par son parfum sanitaire et rafraîchissant, très en usage dans les pays ORIENTAUX, où les soins hygiéniques sont très-pratiqués. — Dépôt à Saumur, chez M. Eugène Pissot, rue Saint-Jean. (271)

AVIS.

M. CHAMPNEUF a l'honneur d'informer le public qu'il est le seul dépositaire à Saumur, des légumes préparés par les procédés de M. Masson.

Les collèges et pensions voudront connaître la grosse julienne, assemblage de plantes et racines propres à la confection des potages.

A l'aide de ce produit, dans une demi-heure, et pour trois centimes, on fait un potage d'aussi bon goût que nourrissant. Cette julienne se vend par tablettes de 2 kilogrammes 500 grammes, 1 fr. 50 c. le kilog. — 25 grammes suffisent pour le potage d'une personne; on peut l'employer soit au gras, soit au maigre en toute sûreté. L'armée en fait usage depuis plus de deux ans. Les fourneaux économiques auraient intérêt à l'employer. (16)

En vente chez MM. GAULTIER et JAVAUD, libraires.

LES RESTES

DE SAINT AUGUSTIN

RAPPORTÉS A HIPPONE,

Pièce qui a remporté le prix de poésie décerné par l'Académie française dans sa séance publique annuelle du 28 août 1856,

Prix : 1 fr. Par JULIEN DALLIERE. Prix : 1 fr.

Saumur, P. GODET, imprimeur de la Sous-Préfecture et de la Mairie.

A LOUER PRÉSENTEMENT,
1^o Une maison, rue Dacier, n^o 14.
2^o Une boutique, arrière-boutique et salon; chambres au 1^{er} et 2^e étage, rue de la Tonnelle, maison Sall'and.
S'adresser à M. Cornilleau, charcutier, rue de la Tonnelle, même maison.

R. DE SAINTONGE, MALADIES SECRÈTES
N^o 69. SAVONULE DE BAUME DE COPAHU PUR. GUÉRISON INFALLIBLE RADICALE.
PARIS. Approuvé par la FACULTÉ de PARIS comme Supérieur à toutes CAPSULES ou INJECTIONS.
Pour la GUÉRISON PARFAITE en QUELQUES JOURS des ACCIDENTS les PLUS INVÉTÉRÉS
VADE-MECUM du D^r LEBEL. Prix : 2 fr. PRÉSERVATION, Lotion lustrale. Prix : 4 fr.
Dépôt : chez M. GAUTHIER, pharmacien à Saumur. (3)

A LOUER

Pour entrer en jouissance de suite,

REMISE, écurie, grenier, cour, hangars et place à fumier, à Saumur, rue des Payens.

S'adresser à M^{me} DE MONTLAUR, ou à M^e DUTERME, notaire à Saumur.

A VENDRE

15,000 DE FOIN,

Très bonne qualité.

S'adresser à M. JEUNETTE, place de l'Hôtel-de-Ville. (154)

A LOUER

Pour la St-Jean prochaine,

UNE MAISON,

Située à Saumur, rue de la Petite-Douve, n^o 10, ayant rez-de-chaussée, premier et deuxième étage, grenier et mansarde, cave et cour.

S'adresser à M. BEAUREPAIRE, avoué, qui l'occupe. (149)

Grande et belle Maison

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1857,

Rue d'Orléans, n^o 19.

MAISON NEUVE,

A LOUER DE SUITE,

Rue de la Tonnelle, n^o 13, à Saumur.

S'adresser à M. LECOMTE, charcutier. (574)

A VENDRE ou A LOUER, pour la St-Jean 1857, une Maison avec Cour, Jardin, Ecurie et Remise, rue Cendrière, occupée par M. Lebreccq.

S'adresser à M. DELOUCHE ou à M^e LEROUX, notaire à Saumur. (21)

SEULE VÉRITABLE

EAU DE BOTOT

Pour entretenir la beauté des dents et la propreté de la bouche, rue Coq-Héron, 5, à Paris. Cette eau, approuvée par la Faculté de médecine, a la vertu de fortifier les gencives, de raffermir les dents, de les entretenir blanches et saines, d'en arrêter les douleurs et la carie.

POUDRE DENTIFRICE, pour employer avec l'Eau de Botot véritable. Cette poudre, composée de plantes toniques et anti-scorbutiques, a sur les dents une action douce et bienfaisante. Se trouve à Saumur chez MM. BALZEAU, et E. PISSOT. (615)

ETHÉROLÉINE DE CHALMIN

POUR DÉTACHER.

ADMIS A L'EXPOSITION UNIVERSELLE.

Cette nouvelle préparation chimique permet d'enlever soi-même instantanément tous les corps gras, taches de peinture, suif, huile, beurre, cambouis, corps résineux, goudron, bougie, cire à cacheter, résine, vernis, sur toutes espèces de tissus, tels que velours, soieries, lainages, gants de peau, sans altérer les couleurs, même les plus délicates, sur les gravures et papiers précieux. Ce nouveau produit est supérieur à tous les autres liquides à détacher.

Prix du flacon : 1 fr. et 1 fr. 50 c.

Composé par Chalmin, chimiste, fabricant à Rouen, rue de l'Hôpital, 38 et 40. Dépôts chez tous les merciers et parfumeurs de France; à Saumur, chez M. BALZEAU, et M. PISSOT, coiffeurs-parfumeurs. (34)